



N°17 – 19 octobre 2022

## SOMMAIRE

1. 1<sup>er</sup> semis de céréales : vigilance pucerons !
2. Résultats variétaux soja dans l'Aisne
3. Repousse de l'herbe

### Le clin d'œil météo

« À la saint Luc (18 octobre), il faut semer, que la terre soit molle ou dure. »

### 1. Semis de céréales, vigilance pucerons !

Ce n'est pas parce que c'est la Saint Luc et que l'on voit beaucoup de semoirs en plaine que la formule est applicable à la bio !

Plusieurs paramètres sont à prendre en compte lorsqu'on envisage de semer les céréales d'automne :

- Le risque puceron et sa conséquence: la JNO
- Le type de sol
- L'espèce à semer
- La gestion du salissement avec la pression graminées

### Risque puceron et JNO – Prudence les vols sont en cours !

Les vols de pucerons importants sont effectifs depuis une semaine. Avec des températures très douces, les levées sont rapides (moins de 10 jours) et désormais ce sont les semis réalisés autour du 10 octobre qui sont porteurs de pucerons ailés. Ces températures devraient rester supérieures aux normales saisonnières à minima jusqu'en milieu de semaine prochaine.

**Il convient donc quand cela est possible d'attendre la fin du mois pour envisager les 1<sup>ers</sup> semis de céréales**. En effet n'ayant pas de moyens de lutte directe contre le puceron, c'est donc la stratégie d'évitement qu'il faut mettre en œuvre.



Présence de pucerons noirs ailés sur un blé semé le 9 octobre dernier en vallée de l'Oise

L'orge et l'avoine sont très sensibles aux viroses, plus que le blé.

### Dates optimales des espèces

Escourgeon, seigle, et avoine d'hiver font partis des premiers semis. Suivent les épeautres et les blés, puis les triticales ou leurs associations souvent plus alternatives. Pour les protéagineux d'hiver, le semis sera programmé idéalement à partir du 10 novembre, aussi nous y reviendrons dans le prochain JT Bio.

## Gestion du salissement

Maintenir des parcelles propres en céréale est une stratégie qui commence par le décalage de la date de semis. Ce constat n'est plus à prouver et c'est un moyen efficace de contournement contre la pression graminée quelle qu'elle soit. Attention de ne pas faire des préparations de semis trop fines qui favorisent le contact graine/sol (matricaires) et favorisent la battance.

## Type de sol et praticabilité

Le report de la date de semis trouve bien sûr ses limites dans les sols argileux et biéfeux et hydromorphes pour lesquels l'humidité en surface pose problème. Dans ces milieux, mieux vaut semer dans de bonnes conditions que de vouloir absolument retarder le semis pour limiter la levée des adventices. La météo à 10 jours sans pluie significative permet de différer le semis afin d'éviter les vols de pucerons.

## Densité de semis

Vous pouvez vous référer aux tableaux ci-dessous. Dans le cas de conditions plus difficiles (humidité excessive, sol motteux), il faudra ajouter 10 à 15 % de semences supplémentaires. Attention au PMG si vous semez vos semences fermières. N'oublions pas, on sème des grains et pas des kilos !

$$\text{Calcul de la dose de semis} \\ \text{Nb grains /m}^2 \times \text{PMG /100} = \text{nb kg/ha}$$

Dernier conseil, vérifier bien la germination de vos lots de semences fermières. Il vous reste un peu de temps pour le faire.

Blé tendre	Densité en grains/m <sup>2</sup>			
	Limon franc	Limon battant ou hydromorphes	Argile, bief ou craie	Sable
du 20/10 au 31/10	350	370	400	420
du 1/11 au 15/11	375	400	420	450
Du 15/11 au 30/11	400	420	440	470
Au-delà du 1/12	425	440	480	500

Triticale et Seigle	Densité en grains/m <sup>2</sup>			
	Limon franc	Limon battant ou hydromorphes	Argile, bief ou craie	Sable
Du 20/10 au 31/10	300	320	340	360
Du 01/11 au 15/11	320	340	360	380
Du 15/11 au 30/11	340	360	380	400
Au-delà du 01/12	360	380	410	420

Pour les épeautres, la dose de semis est de **180 à 200 kg/ha** en octobre **sur grand épeautre** et **110 à 120 kg sur petit épeautre** (limon, +15 % argile bief et craie). Il est déconseillé de semer les épeautres après le 20 novembre car ce sont des céréales de type hiver. Attention également au risque de bouchage des descentes de semoir !

Pour les semis **d'orges d'hiver** 6 rangs et les avoines d'hiver, la dose de semis est de **260 à 300gr/m<sup>2</sup>** selon la date de semis et le type de sol. Pas de semis au-delà du 11 novembre.

Alain LECAT - Gilles SALITOT

## 2. Résultat de l'essai variétal soja en Hauts de France

Cette année, l'essai soja du département de l'Aisne a été implanté le 21 avril, en limon profond sur la commune de Vesles et Caumont (10 km au nord de Laon) chez Philippe Vieville.

**Les conditions d'essai** : Un semis à 700 000 grains/ha à 4 cm de profondeur dans un sol réchauffé. Une levée, rapide et homogène qui permet un peuplement très satisfaisant.

Bien qu'implanté dans un sol profond à bonne réserve hydrique, l'essai s'est vu impacté par la sécheresse estivale.

### Résultats récolte

Variétés	Groupe précocité	Rendement en quintaux/ha	Groupe homogène			Perte par égrainage en %	
NESSIE PZO	000	26,0	A			-	
ES COMMANDOR	Début 000	25,1	A	B		-	
RGT SPHINXA	000	24,1	A	B		-	
ALICIA	000	23,7	A	B		-	
SIRELIA	000	23,6	A	B		-	
ASCADA	000	23,0	A	B		-	
ABACA	000	20,6	A	B		20%	
RGT STEPA	0000	20,5	A	B		10%	
CERES PZO	Début 000	20,5	A	B		30%	
MAGNOLIA PZO	000	20,3	A	B		-	
AURELINA	000	19,9	A	B		-	
OBELIX	000	17,1		B	C	30%	
MERLIN	Début 000	10,7			C	D	60%
AMANDINE	000	5,8				D	80%
<b>Moyenne</b>		<b>20,1</b>	-			-	



Certaines variétés ont été impactées par de l'égrainage à partir de la mi-août, en cause des amplitudes thermiques importantes qui provoquent l'ouverture des gousses sur certaines génétiques. Les variétés touchées sont à écarter.

*MERLIN, une variété fortement égrainée*

conseillons pour les prochains semis !

En rapprochant les résultats sur deux années, quelques variétés de soja se distinguent par leur régularité de rendement et un bon profil précocité. Ce sont par exemple les variétés NESSIE PZO, ES COMMANDOR, RGT SPHINXA suivi d'ALICIA et SIRELIA , que nous



*Vue de l'ensemble de l'essai, le 19 septembre*

### 3. De l'herbe qui reprend le dessus à valoriser !

Les pousses d'herbe sont hétérogènes d'une zone à l'autre mais encore importantes à certains endroits. En moyenne dans les Hauts-de-France, on mesure 27 kg MS / ha / j, mais on dépasse les 40 kg dans le Boulonnais. Les conditions climatiques très douces sont favorables à cette pousse.

Tant que celle-ci se développe, il faut pâturer au maximum. En effet, cela va permettre d'un côté de nourrir les animaux et de l'autre de raser les pâtures avant l'arrivée de l'hiver pour favoriser le redémarrage en 2023.

Attention tout de même à la portance des sols ! Avec les pluies, certaines parcelles ne sont plus portantes et il n'est pas judicieux d'y mettre les animaux.

Si le pâturage n'est pas possible, il faut récolter. A cette saison, deux options s'offrent à vous : l'enrubannage ou l'auto chargeuse pour l'affouragement (ou l'ensilage). L'herbe est très humide et les rendements sont limités, une à deux tonnes de MS / ha. Pour cela, il faut une fenêtre météo d'au moins 4 jours sans pluie. Si vous optez pour l'enrubannage, veiller à stocker sans empilement sur plateforme stabilisée car les balles se déforment.

Au niveau de la qualité de la récolte, on sera autour de 35% de MS au mieux. La conservation sera alors délicate et il sera préférable de consommer rapidement le stock et de rationner les animaux. Ces fourrages sont destinés à des élèves ou des bœufs de 18 à 20 mois. Ils doivent être complétés avec un fourrage sec et énergétique pour équilibrer la ration.

Margaux ANSEL – Lucile JANOT – Christelle RECOPE

Bulletin rédigé par les conseillers du groupe régional « Agriculture Biologique » des Chambres d'agriculture des Hauts de France. En cas d'usage d'un produit disposant d'une AMM et autorisé en AB, référez-vous à l'étiquette et vérifiez les usages sur le site e-phy. Plus d'informations sur l'agriculture biologique sur [www.hautsdefrance.chambres-agriculture.fr](http://www.hautsdefrance.chambres-agriculture.fr). Coordination et renseignements : Mégane PERCHE-GUILLAUME [megane.guillaume@npdc.chambagri.fr](mailto:megane.guillaume@npdc.chambagri.fr) (59 -62) et Gilles SALITOT : 03 44 11 44 65 – [gilles.salitot@oise.chambagri.fr](mailto:gilles.salitot@oise.chambagri.fr) (départements 02, 60 et 80) - Reproduction interdite – Les Chambres d'agriculture sont agréées par le Ministère de l'Agriculture pour leur activité de conseil indépendant à l'utilisation des produits phytosanitaires. N° d'agrément: IF 01762 (CA 02 et CA 60) – PI 00740 (CA 80)–NC00815 (CA NPDC)

Avec le soutien financier de

